

Répertoire des concessionnaires [e-mobile.ch](http://www.e-mobile.ch) - Conditions

Peuvent s'inscrire au répertoire des concessionnaires [e-mobile.ch](http://www.e-mobile.ch) d'Electrosuisse tous les revendeurs qui commercialisent des véhicules efficients (électriques, à hydrogène, hybrides rechargeables, au gaz naturel/biogaz) et qui disposent d'au moins une telle voiture pour des essais sur route. Le répertoire peut être consulté sous forme de listes et de cartes interactives sous www.e-mobile.ch. Un lien mène directement vers le site web des concessionnaires et permet la prise de contact directe par e-mail.

Les concessionnaires [e-mobile.ch](http://www.e-mobile.ch) bénéficient des prestations suivantes :

- Pendant une année, leur adresse, la liste des voitures proposées ainsi que le lien vers leur page internet sont mentionnés sur les listes interactives du site internet [e-mobile.ch](http://www.e-mobile.ch).
- e-mobile les tient informés sur toutes leurs manifestations.
- Les concessionnaires [e-mobile.ch](http://www.e-mobile.ch) peuvent participer aux "Driving Experience" d'e-mobile en tant qu'exposants à des conditions préférentielles.
- e-mobile attire l'attention lors de ses actions de relations publiques et répond aux éventuelles demandes du public en se référant au répertoire des concessionnaires [e-mobile.ch](http://www.e-mobile.ch) et recommande activement les entreprises qui y sont mentionnées.
- L'organisation spécialisée e-mobile fournit sur demande de la documentation d'information.

Les concessionnaires [e-mobile.ch](http://www.e-mobile.ch) doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- Dispose d'au moins d'un véhicule efficient (électrique, à hydrogène, hybride rechargeable, au gaz naturel/biogaz) pour des essais ou peut organiser sous peu un tel véhicule. Le véhicule est sous garantie complète de l'importateur suisse ou du constructeur.
- Au moins une personne compétente du concessionnaire peut conseiller la clientèle intéressée.
- Commercialise activement des véhicules à faible consommation et faibles émissions.
- Il communique à e-mobile sans délai les modifications liées à l'adresse, à la personne de contact bénéficiant des connaissances spécifiques ainsi que du parc des véhicules d'essai à disposition.
- Il verse une cotisation annuelle de CHF 250.- par filiale, les membre Electrosuisse ou UPSA CHF 175.-(plus TVA). Le nombre de véhicules et de marques enregistrés par filiale est illimité. Sans contre-indication du concessionnaire [e-mobile.ch](http://www.e-mobile.ch) avant le 31 octobre de l'année courante, l'inscription est renouvelée tacitement pour une année additionnelle.
- Il respecte les instructions de l'importateur relatives à la liste des concessionnaires [e-mobile.ch](http://www.e-mobile.ch).

L'organisation spécialisée e-mobile peut retirer un concessionnaire du répertoire, si :

- plusieurs clients se sont, à juste titre, plaints de lui,
- la cotisation annuelle n'a pas été payée dans les six mois suivant l'établissement de la facture.
- il ne suit pas les instructions de l'importateur relatives à la liste des concessionnaires [e-mobile.ch](http://www.e-mobile.ch).

Pour de plus amples informations et pour s'inscrire :

Electrosuisse
e-mobile
Luppenstrasse 1, CH-8320 Fehraltorf
T +41 58 595 11 11
e-mobile@electrosuisse.ch
www.e-mobile.ch